

Notre

Conseil municipal de Machida



Municipal de
Machida

Secrétariat du conseil municipal de Machida

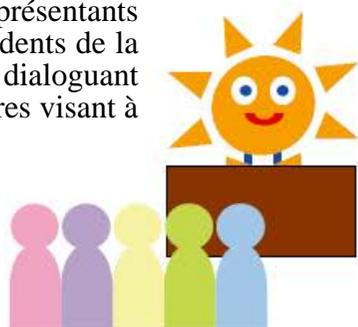
Adresse : 2-2-22 Morino, Machida-shi, Tokyo 194-8520

Tél : 042- 724-2171-2550 Fax : 050 3161-7663

Le conseil municipal, c'est quoi ?

Le conseil municipal de Machida, c'est....

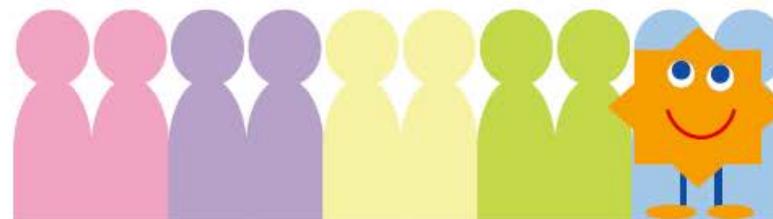
Le cadre dans lequel les représentants (conseillers) choisis parmi les résidents de la ville de Machida décident tout en dialoguant avec le maire des actions nécessaires visant à améliorer le milieu de vie de tous.



Combien y a-t-il de conseillers ?

Par décision de la ville de Machida, le nombre de conseillers est fixé à **36 personnes**.

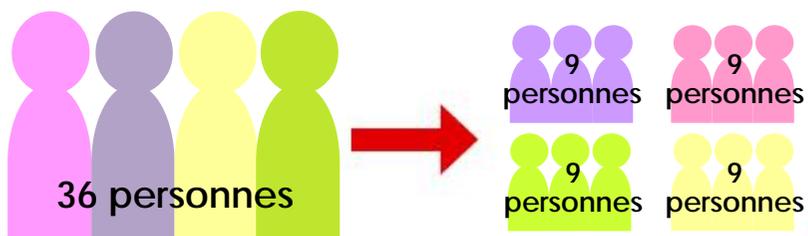
36 personnes



Comment les discussions se déroulent-elles ?

La **réunion plénière** désigne les discussions réunissant tous les conseillers.

Le **comité** désigne les discussions approfondies tenues par 4 groupes de 9 conseillers.



Comment les conseillers sont-ils choisis ?

Les conseillers sont élus tous les 4 ans. Il faut être âgé au minimum de **25 ans** pour se présenter à l'élection des conseillers municipaux.

Il faut avoir au moins **20 ans** pour voter aux élections des conseillers municipaux.

Je veux être conseiller

25 ans

Candidat

20 ans

Qui choisir ?

Électeur



Le travail du conseil municipal de Machida

Le travail du conseil municipal de Machida est varié. Les 5 tâches les plus importantes sont les suivantes.

- (1) Déterminer les règlements de la ville (appelés « ordonnance territoriale »).
- (2) Déterminer la manière dont l'argent nécessaire au travail de la ville (appelé « budget ») est utilisé.
Vérifier si l'argent en question est utilisé correctement (processus appelé « comptes »).
- (3) Vérifier si le travail de la ville est en faveur des citoyens.
- (4) Faire part de son avis lorsque le gouvernement central ou le gouvernement métropolitain de Tokyo le demande.
- (5) Approuver ou désapprouver la décision du maire lorsqu'il nomme des personnes à des postes importants, tels que celui d'adjoint au maire (processus appelé « approbation »)

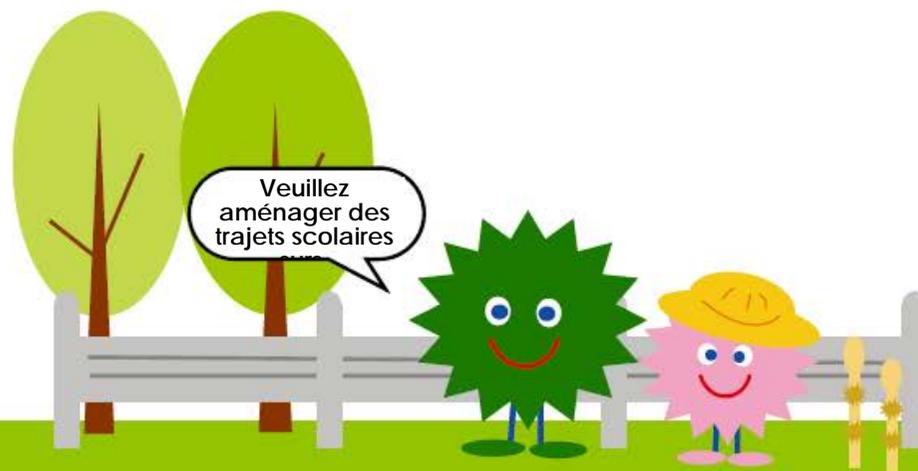
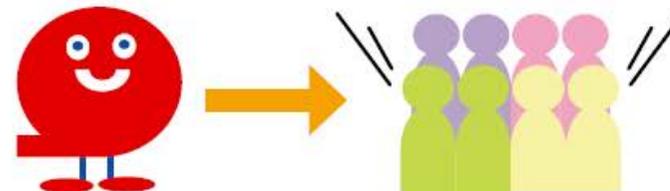


Salle du conseil

Nos demandes en tant que citoyens

Lorsque les citoyens souhaitent que le travail de la ville aille dans tel ou tel sens ou que le gouvernement central ou le gouvernement métropolitain de Tokyo agisse de telle ou telle manière, ils peuvent en faire la demande auprès du conseil municipal. Ceci porte le nom de **pétition** ou **requête**.

Les conseillers, après avoir écouté directement la population et posé des questions, discutent entre eux, et leurs conclusions (appelées « adoption ») sont prises en considération dans le travail de la ville, ou sont présentées en tant que suggestions au gouvernement central ou au gouvernement métropolitain de Tokyo.



Informations concernant la salle du conseil

(6) Secrétariat du conseil

Il est composé d'employés qui font le travail du conseil.

Le chef du secrétariat est assis à côté du président du conseil.

(1) Siège du président du conseil

C'est de là que le président du conseil dirige les discussions.

Il est surélevé de manière à bien voir ce qui se passe dans la salle.

Le président du conseil est élu parmi les conseillers et représente le conseil.

Le président joue un rôle important pour le bon déroulement du conseil.

(2) Sièges des personnes fournissant des explications

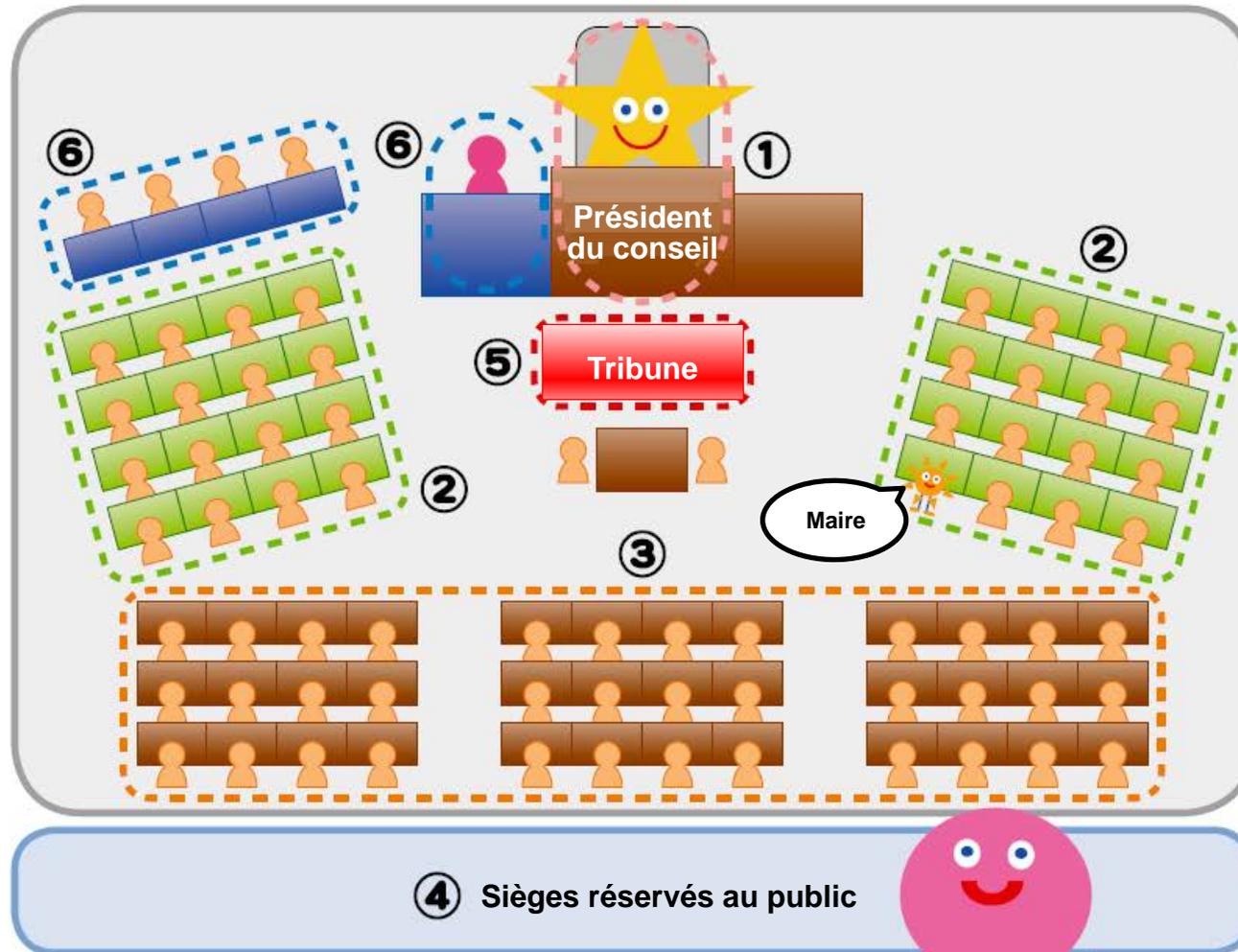
Le maire ainsi que les employés de la ville s'installent là pour répondre aux questions des conseillers.

(5) Tribune

C'est l'endroit d'où les personnes présentes peuvent poser les questions et s'exprimer.

(4) Sièges réservés au public

C'est l'endroit d'où les citoyens peuvent observer et écouter les discussions. C'est un lieu dans lequel il est interdit de chahuter.



(3) Sièges des conseillers

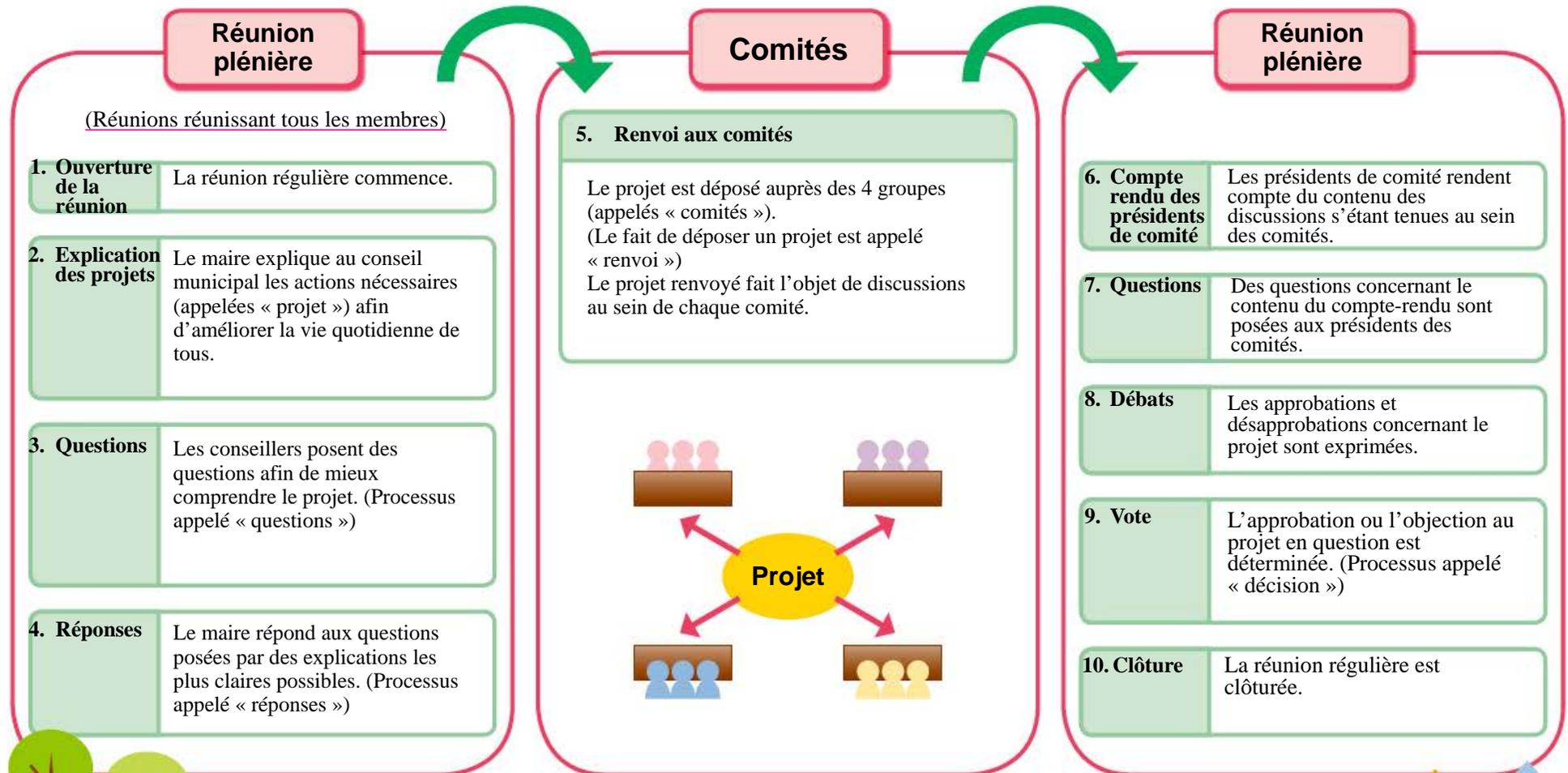
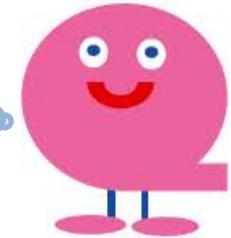
C'est là que s'installent les conseillers pour les discussions. Il arrive que ce soit de là également qu'ils posent des questions et expriment leur avis.

Mécanisme du conseil (déroulement des réunions régulières)

Le conseil municipal tient des réunions organisées 4 fois par an (généralement en mars, en juin, en septembre et en décembre) (appelées **réunions régulières**), et des réunions organisées lorsque des décisions doivent être prises en urgence (appelées **réunions ad hoc**).



Examinons le déroulement des réunions régulières



Le travail des comités

Le travail de la ville est réparti entre 4 comités, et outre les comités permanents discutant les propositions visant à améliorer la vie quotidienne (appelées « projets »), il y a le comité directeur du conseil.

Comité permanent des affaires générales

Il discute du travail de la Division de la gestion des mesures politiques élaborant les objectifs et les programmes de la ville, de la Division des affaires générales gérant les archives et les informations de la ville, de la Division financière, et de la Division économique et touristique.

Comité permanent de la santé et des affaires sociales

Il discute du travail de la Division des affaires sociales de la région qui réfléchit à la santé, aux services sociaux, et aux soins médicaux de tous les citoyens, de la Division de la vie quotidienne, des centres de santé publique, et des hôpitaux publics.

Comité permanent de l'éducation

Il discute du travail de la Division des citoyens qui préserve la vie quotidienne saine et sûre des citoyens et du comité de l'éducation de la ville, et du travail de la Division de la promotion de la culture et du sport, et de la Division de la vie des enfants.

Comité permanent de la construction

Il discute du travail de la Division de l'environnement et des ressources pour la préservation de l'environnement, y compris la réduction des déchets, la Division de la construction qui gère les routes, la Division de l'aménagement urbain et la Division du réseau d'égouts.



Salle de comité 1

Comité directeur du conseil

Il décide du déroulement des discussions du conseil et des règlements.

Comités spéciaux

Lorsque surviennent de problèmes particulièrement importants pour la ville ou des problèmes qui engagent les compétences de plusieurs comités, des comités spéciaux sont créés pour une durée déterminée. Par exemple, ils discutent des questions visant à améliorer le conseil municipal. Par ailleurs, un comité spécial des comptes est mis sur pied chaque année pour vérifier si le budget de l'année précédente a été correctement utilisé.

Questions générales

Outre la décision de projets, tous les conseillers peuvent poser des questions au maire ou présenter des propositions concernant l'ensemble du travail de la ville. Cette procédure est appelée « questions générales ».

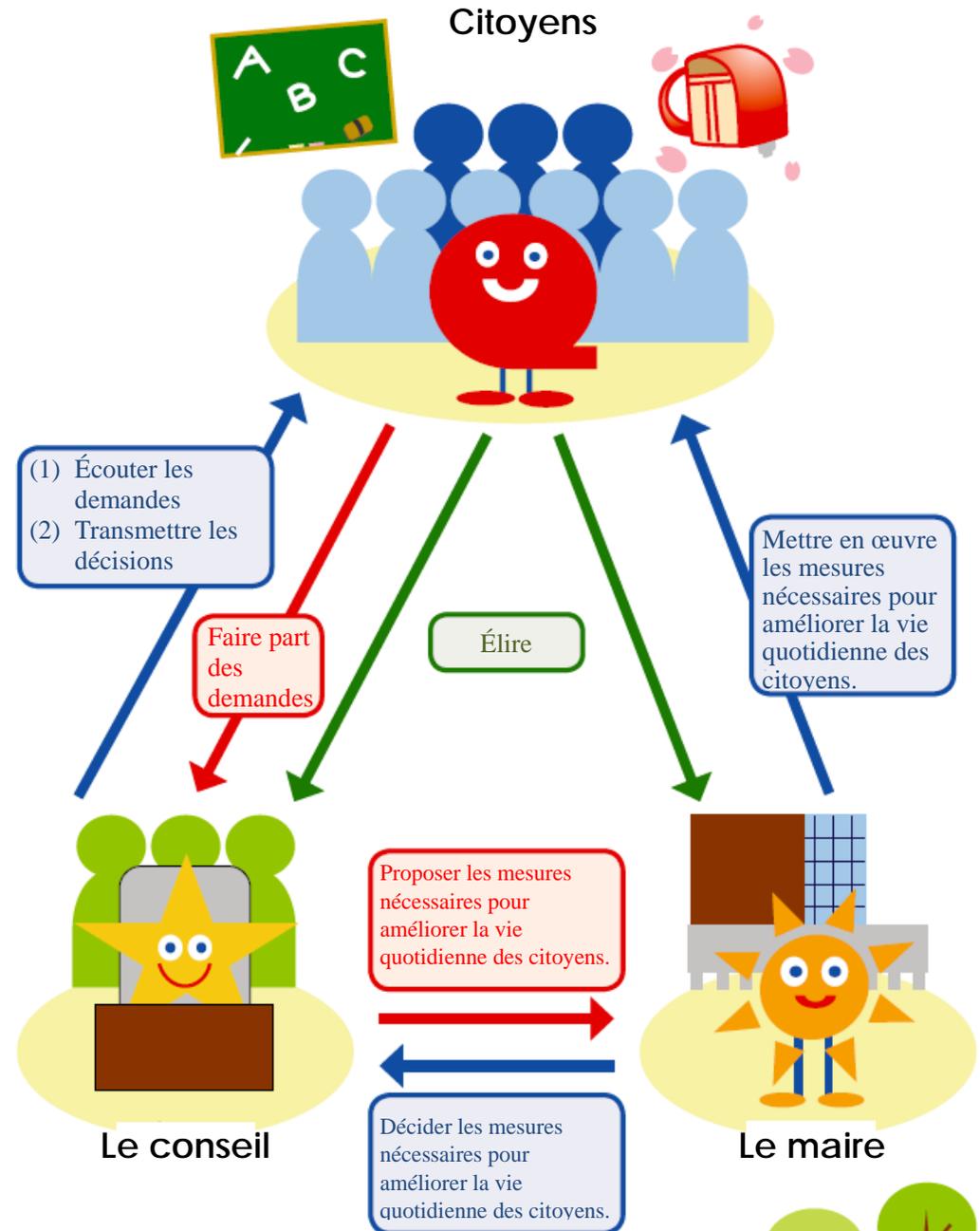
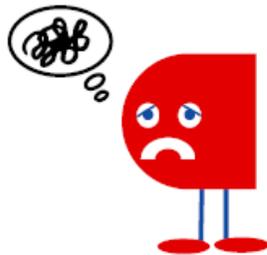
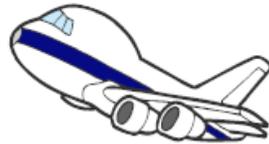
Par exemple...

Au sujet du bruit des avions

Au sujet de l'aide aux frais médicaux

La situation des clubs d'activités périscolaires ?

Et beaucoup d'autres questions qui nous tiennent à cœur.



Venez découvrir le conseil municipal

Tout le monde peut observer et écouter ce qui se passe pendant les réunions plénières et les comités.



Accueil



Bouton de décision



Sièges réservés au public



Sièges réservés aux personnes du public avec des enfants



Jardin du 2^e étage



Champ de fleurs du 3^e étage



- ★ Les enfants et les bébés sont les bienvenus. (Il y a des sièges réservés aux personnes du public avec des enfants)
- ★ Des espaces sont prévus pour les personnes en fauteuil roulant.
- ★ Les chiens d'aveugles, les chiens guides de malentendants, et les chiens d'assistance pour handicapés sont les bienvenus.
- ★ Il est également possible de demander un interprète en langue des signes.

Les visites scolaires dans le cadre des sciences sociales sont les bienvenues. N'hésitez pas à faire une demande et venir découvrir le conseil municipal de Machida.

Demande d'informations

Adresse : 2-2-22 Morino, Machida-shi, Tokyo 194-8520

Secrétariat du conseil municipal de Machida

Tél : 042- 724-2171/2550 Fax : 050 3161-7663

Adresse de la page d'accueil <http://www.gikai-machida.jp>

